FINANCES.

LETTRES-PATENTES DU ROI,

Données à Verſailles le 5 Septembre 1768.

Concernant la perception du droit de Mutation.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Du 6 Mai 1769.

Qui ordonne le payement des Coupons d'intérêts des Reconnoiſſances pour les dettes du Canada, échus au premier Janvier 1769.

Autre, du 22 Février 1769, qui proroge pour dix annés, à compter du 1^er^ Janvier 1768, le payement des Quatre ſous pour livre en ſus du Don gratuit ordinaire du Clergé de Verdun.

Autre du 6 Septembre 1768, qui ordonne que tous les Particuliers, gens du commun, demeurans dans les villes & lieux où les Aides ont cours, ſeront ſujets aux droits de détail, comme les Cabaretiers, ſur les Vins & autres boiſſons qu'ils conſommeront au-delà de ce qui eſt néceſſaire pour leur proviſion, eu égard à leur état, condition, famille & impoſition à la Taille & Capitation : Et qui attribue à MM. les Intendans, la connoiſſance des conteſtations qui pourront naître à ce ſujet.

Autre, du premier Mars 1769, qui ordonne qu'il ſera envoyé annuellement dans les Provinces, la quantité de *Neuf cents trente-deux mille cent trente ſix* priſes de Remédes, pour être diſtribuées gratuitement aux pauvres Habitans des campagnes, au lieu de *Cent vingt-ſix mille neuf cents dix* priſes qui ſe diſtribuoient précédemment.

LETTRES-PATENTES DU ROI,

Données à Compiegne le 23 Août 1768.

Portant ratification de la Convention ſignée le 16 Août 1768, entre le Roi & le Cardinal de Hutten, Prince & Evêque de Spire, pour l'abolition du droit d'Aubaine, entre les ſujets de Sa Majeſté & ceux de la Principauté & Evêché de Spire.

Autres, données à Verſailles le 19 Décembre 1768, portant ratification de la Convention ſignée le 6 Décembre 1768, entre le Roi & l'Evêque de Liége, pour l'abolition du droit d'Aubaine, entre les ſujets de Sa Majeſté & ceux du Pays de Liége.

Autres, données à Fontainebleau le 12 Octobre 1768, portant ratification de la Convention ſignée le 6 Octobre 1768, entre le Roi & l'Archevêque de Cologne, pour l'abolition du droit d'Aubaine, entre les ſujets de Sa Majeſté & ceux de l'Archevêché de Cologne.

Autres, données à Verſailles au mois de Février 1769, pour l'abolition du droit d'Aubaine entre les Sujets de France & la Nobleſſe immédiate de l'Empire des Cercles de Suabe, Franconie & du Rhin.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1769.	*Jeudi 18.*	*Vendredi 19.*	*Samedi 20.*
Ac. des Indes.	1067 ½	1067 ½	1067 ½
Emp. de la Com.	385		
Prom. à 5 p ⅌.	26 ½ 4 m	25 ½	26
Prom. à 4 p ⅌.	47	47	47
Ac. des Fermes.	860	857 ½	850
2 ſ. p. l. du Dix.	6 6 ½	6 ½	
3^e^. Loterie.	1 ½	1 ½	1 ½
Annuités.	283	283	290
Coup. d'An.		57	57
Emp. de 50 mil.	47	47	47
Emp. de 30 mil.	48	48	47 ½ 48
Loi. 1759.	50	50	
Canada.			12 12^e^ 16 ½
4^e^. L. Epoques.	11 ½	12	47
Nouette.	47	47	1020
Ac. de la caiſſe	1020	1020	4^e^ 333 5^e^ 330.
tirage de la C.	2^e^ 410 3^e^ 370 4^e^	3^e^ 370 4^e^ 333 5^e^	303
2^e^ Lot. Comp.	303 (333	303 (330	
A 3 p. ⅌ ſ. l. cuirs			
A 3 p. ⅌ ſ. l. Poſt.			
Bretagne.			
Languedoc.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 41.

DE NANTES.

Arrivée *de Navires.*

Du 5 au 12 Mai 1769, il eſt entré dans ce Port 16 Navires François & 14 Etrangers ; ſçavoir, des François, le *Saint Firmin* de 120 tonneaux, Capitaine *Buchon*, venant du Cap, du Port-au-Prince & de Saint Marc, chargé de 129 bariques de ſucre brut & terré, 57 futailles de café, 44 balles & ballotins de coton, 3 futailles d'indigo ; la *Fidélité*, Capitaine *Yves la Cour*, venant de Saint Sebaſtien avec fer, meules & traques d'avirons ; la *Flore*, Capit. *Louis Jouet*, venant de la Rochelle avec bouteilles, flacons, cannevettes, platilles, fromage de Gruyere & morue ſeche ; le *Saint Jean Bonaventure*, Capitaine *Jean Crozon* ; la *Bonne Foi*, Capitaine *Jacques Cauric* ; le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *Pierre Poireau* ; le *Jeune Nicolas*, Capitaine *Jean Rozé* ; le *Saint Pierre*, Capitaine *Pierre Cadou* ; les *Sept Freres & les ſept Sœurs*, Capitaine *Jean le Moing* ; la *Jeanne*, Capitaine *Hervé Lezlé*, venans de Libourne, de Bordeaux & de Blaye avec vin, laine, farines, liege, anchois, capres, olives & paſtel ; le *Saint Nazaire*, Capitaine *François Clement* ; la *Voltigeante*, Capitaine *Yves Crequer* ; le *Baſtien*, Capitaine *Pierre Colzon* ; le *S. Jean*, Capitaine *Guillaume Heurtaud* ; la *Marie Joſeph*, Capitaine *Joſeph le Vaillant* ; le *Saint Nicolas*, Capitaine *Yves Queré*, venant de Lanion, de Redon, de Dunkerque & d'Oleron avec ſel, poutres, feuillards, cidre, merein & mêches à canon ; des Etrangers, l'*Etoile du Nord* ; la *Dame Diederica* ; l'*Eliſabeth* ; le *Grand Chriſtophe* ; l'*Alida*, venants de Bremen, de Dantzick & de Gottembourg avec froment, ſeigle, avoine & orge ; le *Diſtelboom*, venant de Breſt ; l'*Anne Louiſe*, venant d'Oſtende tous deux ſur leſt ; l'*Eſpérance* ; la *Sophie* ; le *Poſtillon* ; la *Dame Angeburg*, venant de Terveer, de Fridérickshall & du Dannemarck avec planches, veaux marins & pelleterie ; le *Saint Pierre* ; le *Payſan Friſon* ; la *Jeune Jedtske*, venant tous trois de Hambourg & de Dantzick avec froment, ſeigle, bierre, brai gras, raſſades, indiennes & cuivre rouge.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 3 Navires François & 7 Etrangers ; ſçavoir, des François, la *Belle Nantoiſe*, Capitaine *Jean David*, allant à Cadix avec peaux de veaux corroyées, peaux de moutons, confitures, mercerie, médailles de plâtre, bougies, eſtampes, étamine, toile & fayols ; l'*Aimable Magdeleine* Capitaine *François Guyet*, allant à Dunkerque avec ſucre brut & terré, café, indigo, thé & coton ; le *Saint Jean*, Capitaine *Antoine Flouet*, allant à Rouen avec os de bœufs, ardoiſes, tripoli & coquillages ; des Etrangers, la *Sainte Marie*, Capitaine *Valentin Quin*, allant à Drompton avec eau-de vie ; le *Tiberius* & *Iſaac*, Capitaine *Gerrit Teckes Swart* ; la *Proſpérité des Armateurs*, Capitaine *Liewe Sjoerds*, allant tous deux à Hambourg avec café, ſucre brut, pierres à fuſils, ſucre en pains, coton, rocou, indigo, eau de-vie & marchandiſes blanches ; le *Willem & Metta*, Capitaine *David Courier*, allant à Bremen ; la *Catherine Eliſabeth*, Capitaine *Laurent-Chriſtian Godkegke*, allant à Stetin chargés de ſyrop, café, miel & vin Nantois ; la *Jeune Marthe*, Capit. *Romkes Poppes*, allant à Amſterdam chargé de ſucre brut & terré, café, indigo & rocou ; le *Saint Joſeph & les Ames*, Capitaine *Jean-Baptiſte de Ybara*, allant à Bilbao avec mercerie, quincaillerie, papier peint, coton filé, pierres à faulx, toile peinte, étamine, ſavon, cacao, vinaigre, ſucre brut & terré.

De la Rochelle, *le 6 Mai 1769.*

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port les Navires le *Caméléon*, Capitaine *Sainpé* ; le *Septentrion*, Capitaine *Hemal*, venant tous deux de Saint Domingue ; & le *Patriote*, Capitaine *Bourtié*, venant de la Guadeloupe chargés tous trois de 1 boucaud 1 tierçon 3 quarts 1 ancre d'indigo, 266 bariques 52 quarts de ſucre brut, 60 bariques de ſucre tête, 20 bariques de ſucre terré, 46 boucauds 88 quarts 5 demi-ancres 1 ſac de café, 101 balles 29 demi balles de coton.

Exportation.

Il a été exporté de la Rochelle pendant le mois d'Avril, pour les Pays Etrangers, 43202 liv. d'indigo, 223644 liv. de ſucre brut, 1443 l. de ſucre blanc, 92346 liv. de ſucre en pains, 65413 liv. de café, 16096 liv. de rocou, 10614

iv. de syrop, 39814 livres de coton, & 25106 veltes d'eau-de-vie.

DE BORDEAUX.

EXPORTATION.

Etat des Marchandises du cru des Isles & Colonies Françoises de l'Amérique, exportées de cette Ville pour différentes Villes Françoises & Etrangeres, tant par terre que par mer, pendant le mois d'Avril 1769 : sçavoir ;

PAR TERRE.

Pour l'*Allemagne*, 1750 liv. d'indigo ; pour *Basle en Suisse*, 15924 liv. dito, 4090 livres de café ; pour *Metz en Lorraine*, 1185 liv. d'indigo, 732 liv. de cacao, 200 liv. de rocou ; pour la *Suisse*, 8 bariques de sucre blanc, 2671 liv. d'indigo, 2610 liv. de café ; pour l'*Alsace*, 992 liv. d'indigo ; pour *Nancy*, 315 liv. dito ; pour la *Franche Comté*, 580 liv. de rocou ; pour *Strasbourg*, 1612 liv. d'indigo ; pour *Francfort*, 436 livres dito ; pour l'*Italie*, 472 livres dito, 6179 livres de café.

PAR MER.

Pour *Hambourg*, 71 bariques de sucre brut, 1301 bariques 30 quarts de sucre blanc, 210606 liv. d'indigo, 370955 liv. de café, 968 livres de cacao, 350 liv. de rocou ; pour *Amsterdam*, 53 bariques de sucre brut, 1190 bariques 36 quarts de sucre blanc, 11606 liv. d'indigo, 52405 liv. de café ; pour *Roterdam*, 615 liv. d'indigo, 443 liv. de café ; pour *Gottembourg*, 3 bariques 6 quarts de sucre blanc, 1616 liv. d'indigo, 3324 liv. de café ; pour *Stetin*, 422 bariques 1 quart de sucre brut, 110 bariques 3 quarts de sucre blanc, 225 liv. d'indigo, 53804 liv. de café ; pour *Konigsberg*, 1 barique de sucre brut, 1470 liv. d'indigo, 576 liv. de cafe, 260 liv. de cacao, 215 liv. de rocou ; pour *Bayonne*, 98 bariques de sucre blanc, 6366 liv. de cacao ; pour *Petersbourg*, 21 bariques de sucre brut, 2 bariques 1 quart de sucre blanc, 2917 liv. d'indigo, 100610 liv. de café, 915 liv. de rocou ; pour *Bilbao*, 15 bariques de sucre blanc, 910 liv. de cacao ; pour *Coppenhague*, 1185 liv. d'indigo, 72735 liv. de café, 632 liv. de cacao, 200 livres de rocou ; pour *Lubeck*, 20 bariques 1 quart de sucre blanc, 14342 liv. de café ; pour *Londres*, 42405 liv. d'indigo ; pour *Dantzick*, 11 bariques de sucre brut, 1400 liv. d'indigo, 45772 liv. de café ; pour *Breme*, 2096 liv. d'indigo, 241783 liv. de café, 1050 liv. de cacao ; pour *Stockholm*, 600 liv. d'indigo ; pour *Saint Sébastien*, 28 bariques de sucre blanc, 18037 liv. de cacao ; pour l'*Espagne*, 1 barique de sucre blanc, 798 liv. de café ; pour *Flinsbourg*, 57 bariques de sucre brut, 174 liv. de cafe ; pour *Saint Ander*, 40 bariques 2 quarts de sucre blanc, 4405 livres de cacao ; pour *Elzeneur*, 8 bariques de sucre brut, 12 bariques de sucre blanc ; pour la *Savoye*, 628 liv. de café ; pour *Embden*, 8304 livres dito ; pour *Riga*, 6490 liv. dito ; pour *Altena*, 3670 livres dito ; pour *Swinemunde*, 162 liv. dito ; pour *Verkum*, 13531 liv. dito.

Il a été exporté en farines & menus grains pendant le même mois ; pour *Saint Ander*, 24 quintaux de farines ; pour la *Corogne*, 5622 quintaux dito ; pour le *Passage*, 2000 quintaux dito ; pour le *Ferrol*, 1125 quintaux dito, & 2070 quintaux de menus grains ; pour *Stockholm*, 16 quintaux de farines ; pour *Vigo*, 5083 quintaux de menus grains ; pour *Saint Sebastien*, 785 quintaux dito.

NAVIRES EN ARMEMENT.

DE NANTES, *le* 12 *Mai* 1769.

Les Navires François le *Vermudien* de 150 tonneaux, Capitaine *Mary*, Armateur M. *Guillon* ; la *Marie Rose* de 70 tonneaux, Capitaine *Vigneron*, Armateur M. *Brindeau des Valinieres* ; le *Voltaire* de 300 tonneaux, Capitaine *Tessier*, Armateur M. *Montaudouin* ; la *Vestale* de 300 tonneaux, Capitaine *Denis*, Armateurs MM. *Jogues*, sont en charge dans ce Port, les deux premiers pour Guinée, le troisiéme pour le Cap, & le quatriéme pour les Cayes.

Les deux Navires Etrangers en charge dans ce même Port sont le *Brederoode* de 160 tonneaux, Capitaine *Pieter Loopuyt*, pour Fiume ; la *Dame Makena* de 140 tonneaux, Capitaine *Germen Pietiers Herkmen*, pour Stetin, Interpréte pour ces deux Navires le sieur *Odiette de la Bauche*.

DU HAVRE, *le* 13 *Mai* 1769.

Le Navire l'*Aimable Marthe* de 300 tonneaux, Capitaine *le Sage*, est en charge dans ce Port pour aller en droiture au Cap, & partira à la fin de Juillet. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandises, pourront s'adresser à Paris à MM. *Cottin l'aîné & fils*, à Rouen à M. *Godefroy*, & au Havre à M. *Jean-Baptiste Bunel*, Armateur.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traversiere, 1769.

A PARIS, chez KNAPEN & DELAGUETTE, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel, 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1769. Du Samedi 25 Novembre.

AGRICULTURE.

Prix du grain à Londres, le 15 Novembre 1769.

shillings.

LE quarter de 544 liv. poids de Troye.

De Froment	28 à 35
De Drêche	20 à 24
De Seigle	22 à 24
D'Orge	15 à 18
D'Avoine	15 à 17

Le quarter du meilleur froment étant à 35 shillings, c'eſt ſur le pied de 22 ℔ 10 ß de France le ſeptier de Paris.

LETTRE

De M. Sarcey de Sutieres, ſur les récoltes.

Je vous ai rendu compte, Meſſieurs, du produit de la récolte de mon canton. Depuis ce temps-là, comme j'ai parcouru une partie du Santerre & de la Beauce qui avoiſine le Perche, le Vendomois & le Dunois, j'y ai obſervé que, dans le Santerre ſur-tout, la récolte y a été très-modique: il ne me falloit qu'obſerver les différents ſols & leurs chaumes, pour être perſuadé de ce peu de récolte. On y laboure toutes les natures de terres à plat avec la charrue à tourne oreille; preſque tous les terreins, quoique de très-bonne nature, ont de l'argille ou terre rouge à une profondeur plus ou moins grande. Comme tout ce canton eſt une plaine où les eaux n'ont & ne peuvent avoir aucun écoulement, il s'en eſt ſuivi qu'une grande partie des grains enſemencés en Octobre 1768 pourrit, & que l'herbe analogue à la nature de la terre y prévalut. Rien ne prouve mieux ce que j'avance qu'en examinant dans ce même canton de la Picardie des terreins où il y a plus d'un bon pied de bonne terre en profondeur. Comme l'eau avoit mieux pu filtrer dans ces terreins que dans ceux où l'argille étoit à peu de diſtance, ils ont, par cette raiſon, produit 120 gerbes par arpent ou journal, au lieu que les autres en général n'ont pas donné plus de 80 gerbes. Ces 80 gerbes produiſent dans cette bonne partie de la Picardie huit mines de bled; ces bleds, qui ne peſoient que 70 livres la mine, l'anné derniere, peſent cette année 80 à 85 livres la mine; ils rendent même par-tout plus en farine que l'année précédente. Par les mêmes obſervations que j'ai faites dans ces Provinces, j'ai vu bien clairement que les labours & la forme des labours peu réguliere étoient en très-grande partie cauſe de ces mauvaiſes récoltes. Pour s'en convaincre, il ne faudroit qu'évaluer la récolte du Pays Chartrain (*a*) avec celle de l'autre partie de la Beauce labourée à plat comme le Santerre. Il faudra toujours conclure & en revenir à ce que j'ai annoncé; c'eſt qu'il eſt eſſentiel que toutes les natures & qua-

(a) *Tout ce Pays eſt labouré en planches bombées l'eſpace d'environ ſix lieues.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

lités de terres ſoient labourées en planches plus ou moins bombées, plus ou moins larges, ſuivant que les différents ſols ſont plus ou moins humides. Alors on ne craindra point les temps pluvieux & les inondations.

En un mot, les terres les plus fortes & les plus humides ne deviennent & ne ſont difficiles à labourer, par trop d'humidité, que parce qu'on ne veut pas quitter la mauvaiſe routine de les faire labourer à plat. En Novembre 1768 j'en ai fait labourer, malgré les pluies de cette ſaiſon, parce qu'elles avoient déja été labourées en planches bombées, les ſemences que j'y ai fait répandre ont donné des productions de 200 gerbes la mine de terre, qui n'eſt que les deux tiers d'un arpent de 100 perches, & 22 pied par perche.

De Rheims, *le* 12 *Novembre* 1769.

La récolte des vins a été très-médiocre dans le Rhemois pour la quantité; quant à la qualité, on ne peut pas encore en décider; les vins ne ſont ſortis du preſſoir que depuis le 20 Octobre dernier. Voici la troiſième année que cette Province eſt malheureuſe, & d'après cela il eſt à préſumer que les vins ſeront chers.

La queue de vin vieux rouge ordinaire & potable ne peut encore s'obtenir à moins de 250 liv. quant au prix du nouveau, il n'eſt pas encore fixé.

Les vins blancs en bouteilles, des récoltes de 1765 & 1766, qui ſont très-bons, s'achetent encore de 48 à 50 ſols.

Secondes Obſervations de M. Buc'hoz ſur les Mûriers.

Il vient, Meſſieurs, de paroître un Traité ſur les mûriers blancs; on y développe très-bien ſes différentes variétés; ce détail m'a paru être ce qu'il y avoit de plus intéreſſant dans l'ouvrage : auſſi je crois ne pouvoir mieux faire que d'en donner ici le précis.

L'Auteur de ce Traité fait d'abord une diviſion générale des mûriers en noirs & en blancs; il ſubdiviſe enſuite les blancs en deux claſſes, les uns ſont ſauvages & les autres greffés; les ſauvages, de même que les greffés, forment encore les uns & les autres quatre familles. Parmi les mûriers ſauvages, la premiere eſpece eſt celle qu'on nomme Feuille roſe; elle eſt rondelette, aſſez conforme à celle du Roſier dont elle prend ſa dénomination; elle n'en differe que par ſa groſſeur qui lui eſt ſupérieure; ſon fruit eſt blanc, petit & d'une douceur affadiſſante.

La deuxiéme eſpece s'appelle Feuille dorée; elle eſt très-luiſante & s'allonge ſur le milieu; ſon fruit eſt petit & ſa couleur purpurine.

La troiſième eſpece eſt connue ſous le nom de Reine bâtarde; ſa feuille a deux fois la grandeur de la Feuille roſe; elle eſt dentelée dans ſa circonférence, & préſente une pointe à ſon extrêmité; ſon fruit eſt noir & petit.

La quatrième eſpece eſt nommée Femelle; elle eſt armée d'épines; elle pouſſe en même temps ſon fruit & ſa feuille. Cette derniere reſſemble exactement au trefle.

Les mûriers greffés ſont pareillement de quatre eſpeces : la premiere eſt connue ſous le nom de la Reine; elle porte une feuille luiſante, plus grande que les autres, & un fruit de couleur cendrée. La ſeconde eſpece eſt nommée la groſſe Reine; ſa feuille eſt d'un gros verd, & ſon fruit d'un noir foncé. La troiſième eſpece s'appelle Feuille d'Eſpagne : nous la devons aux Eſpagnols. Elle eſt groſſiere, ſa feuille eſt grande, ſon fruit eſt noir & d'une forme oblongue. La quatrième eſpece porte le nom de Feuilles de Flocs; elle a la nuance du verd de la Feuille d'Eſpagne, mais elle eſt un peu moins longue : ce qui diſtingue encore cette eſpece de l'autre, c'eſt que les fruits de celle-ci ſont en plus grande quantité & ne mûriſſent point.

Par les deux diviſions que je viens de rapporter, on peut remarquer, 1°. que la ſeconde eſt beaucoup plus ſimple & plus claire que la premiere; 2°. Que quoique ces deux diviſions paroiſſent au premier aſpect totalement différentes, elles ſont cependant à peu près les mêmes; 3°. enfin que les mûriers blancs ne ſe diſtinguent que par les noms qu'on a donnés à leurs feuilles. Au reſte toutes ces différences ne ſont que des variétés qui ſont uniquement dues

au genre de culture, au climat & à de pareilles causes accidentelles.

M. Lineus, & tous les Botaniſtes, n'admettent pas cette diſtinction; ils ne reconnoiſſent qu'une ſeule eſpece de mûrier blanc: quant au mûrier noir, ils en font une eſpece différente, de même que du mûrier qu'on cultive dans le Japon, & qui donne du papier. Le Pere du Halde rapporte qu'avant de deſtiner au feu les branches de mûrier, des feuilles duquel les Chinois nourriſſent les vers à ſoie, quelques-uns dépouillent les branches de leur peau, & qu'ils en font un papier qui eſt aſſez fort pour couvrir les paraſols ordinaires, ſur-tout quand il eſt huilé & coloré. C'eſt ſans doute de cette derniere eſpece dont ce Pere a voulu parler, qui eſt celle que Lineus nomme *Morus Papyrifera*. Le Pere de la Meze, dans le journal de ſon voyage de Chamaké à Hiſpaham, par la Province de Guilan, en parlant d'un village nommé *Kederlou*, dit que les maiſons de ce village ſont ſéparées les unes des autres par des plants d'arbres fruitiers, & principalement de mûriers dont les feuilles, ajoute-t-il, nourriſſent des vers à ſoie, qui font le grand commerce & les richeſſes du pays. Les mûriers y ſont comme des bois taillis; on ne les laiſſe monter qu'à la hauteur d'environ cinq pieds; on les dépouille au printemps de leurs feuilles, on coupe enſuite les branches; l'été & l'automne en font produire de nouvelles, & le printemps ſuivant fait naître des feuilles jeunes & tendres qui donnent de la ſoie plus fine.

Avant que de finir ces Obſervations ſur le mûrier, je crois devoir faire part d'une nouvelle découverte qu'a fait M. Larouviere (*a*) ſur cet arbre intéreſſant. Il a coupé de jeunes branches de mûrier dans le temps qu'elles ſont en ſéve; il les a fait battre pendant long-tems à force de bras avec de gros maillets, enſuite il a fait rouir les branches à la façon du chanvre; il a retiré, par ce moyen de l'écorce du mûrier une filaſſe qui approchoit même pour la beauté & la qualité de celle de la ſoie: la tige d'apocin qu'il a fait pareillement rouir, lui a auſſi procuré de la filaſſe. Il n'eſt pas douteux qu'on trouveroit dans l'écorce de la plupart des arbres, ſi on vouloit en faire la recherche, quelque ſubſtance qui pourroit du moins être ſubſtituée à notre chanvre.

(a) *M. Larouviere eſt un Marchand Fabricant de bas de ſoie. Il a trouvé le ſecret de fabriquer avec l'apocin des étoffes dont on fait des habits, des veſtes & des culottes. Nous en avons déja parlé dans nos Gazettes. Sa demeure eſt à Paris, Place du vieux Louvre.*

SUITE DU CATALOGUE

Des Arbres & Arbriſſeaux curieux & étrangers, qui ont de l'agrément, ſoit par leurs fleurs, ſoit par la beauté de leurs feuillages, ou par leurs ſingularités. Il faut s'adreſſer à M. *Daubenton*, Maire & Subdélégué à Montbard.

Arbres fruitiers les plus curieux.

	#	£
L'Abricotier à feuilles panachées.		15
L'Abricotier de Pont-à-Mouſſon .		15
L'Azerolier à fruit rouge . . .		12
L'Azerolier à fruit blanc . . .	1	4
L'Azerolier de Canada . . .		12
L'Azerolier de Virginie . . .		12
Le Ceriſier de Zara, dont on fait le Maraſquin	1	10
Le Coignaſſier de Portugal . .		12
Le Framboiſier à gros fruit . .		6
Le Framboiſier de Malthe . .		12
Le Framboiſier de Virginie à fruit noir		12
Le Groſelier épineux à fruit poupre		6
Le Groſelier épineux à gros fruit bigarré de rouge		12
Le Groſelier à grappes, à fleurs rougeâtres		6
Le Groſelier à grappes, à très-gros fruit rouge		12
Le Groſelier à grappes, à feuilles panachées de blanc . . .		6
Le Groſelier à grappes des Alpes, à fruit doux		6
Le Groſelier ou Caſſis, à feuilles panachées de jaune . . .		12
Le Groſelier ou Caſſis de Canada		6
Le Groſelier ou Caſſis d'Amérique		6
Le Mûrier noir	1	10
Le Nefflier de Hollande . . .		12
Le Nefflier ſans pépin . . .		12

	℔	s
Le Noyer de la Saint Jean	12	
Le Noyer de Virginie	12	
La Pêche Amande	12	
La Pomme de Concombre	15	
Le Pommier de Virginie	12	
Le Prunier de Canada	12	
Le Prunier à feuilles panachées de blanc	1	4
Le Prunier à fleurs doubles, dont le fruit eſt excellent	15	
La Prune ſans Noyau	12	
La Prune Impériale panachée	12	
Le Prunier de Virginie	12	

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois d'Octobre 1769, dans les GE'NE'RALITE'S *de*

AUCH.

Lieux des Marchés.	Prix. l.	ſ.	d.
AUCH.	23*	19	
Auvillars.	20	12	6
Beaumont.	21	12	4
Fleurance.	17*	16	3
Girons.	20	5	
Grenade.			
Lectoure.	23	4	
Iſle Jourdain.	21	18	7
Mirande.	21		
Montrejau.	20	15	6
Muret.	22	10	
Nogaro.	19	15	3
Tarbe.	22	10	

Prix Communs.			
From. le ſep.	21	6	6
Pain la liv.		2	5
Avoine le ſ.	9	15	4
Foin le q.	2	8	
Paille le q.	1		10

CHAALONS.

Lieux des Marchés.	Prix l.	ſ.	d.
Bar-ſur-Aube.	20	12	10
CHAALONS.	20	17	8
Chaumont.	16*	10	
Epernay.	21	12	
Joinville.	19		
Langres.	19	4	
Mezieres.	23	4	
Reims.	23	7	4
Rethel.	20	6	3
St. Dizier.	21	7	6
Sainte-Menehoult.	27*		
Sezanne.	22	16	11
Troyes.	22	16	
Vaucouleurs.	17	1	3
Vitry.	20	10	

Prix Communs.			
From. le ſep.	21	1	8
Pain la liv.		2	9
Avoine le ſ.	5	18	11
Foin le q.	2	9	8
Paille le q.	1		9

LYON.

Lieux des Marchés.	Prix. l.	ſ.	d.
LYON.	25	7	4
Montbriſon.	22*	19	2
Roanne.	24	7	6
St. Etienne.	26*	3	7
Villefranche.	23	4	

Prix Communs.			
From. le ſep.	24	8	4
Pain la liv.		3	4
Avoine le ſ.	7	3	1
Foin le q.	2	5	
Paille le q.	1	9	4

NANCY.

Lieux des Marchés.	Prix.
Bar.	18
Bitche.	16 15
Boulay.	15 15 4
Bourmont.	17 6
Charmes.	18 15 9
Epinal.	20 16 3
Etain.	15* 5 4
Luneville.	19 18 1
Mirecourt.	18 1 9
NANCY.	19 6 3
Neufchateau.	
Pont à Mouſſon.	18 18 7
Remiremont.	23* 2 3
St. Diez.	21 9 11
St. Mihel.	15 6 8
Sarguemines.	16 18 1
Vezeliſe.	18 11 7

Prix Communs.			
From. le ſep.	18	7	11
Pain la liv.		2	3
Avoine le ſ.	4	12	10
Foin le q.	1	19	1
Paille le q.		19	5

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Samedi 11, juſqu'au Mercredi 15 Novembre 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 57 muids de froment, 10 muids 3 ſeptiers de ſeigle, & 803 muids 8 ſeptiers de farines ; il reſtoit de l'autre marché 50 muids 3 ſeptiers de froment, 1 muid 10 ſeptiers de ſeigle, & 567 muids de farines, ce qui a fait 107 muids 10 ſeptiers de froment, 10 muids 3 ſeptiers de ſeigle, & 803 muids 8 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le

Port de la Greve 148 muids 6 ſeptiers de froment ; il en reſtoit du marché précédent 132 muids 11 ſeptiers.

Le Mercredi 15 Novembre, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1203 muids 2 ſeptiers, tant froment que ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 469 muids 1 ſept. de ſorte qu'il en eſt reſté 734 muids. 1 ſeptier.

Le froment a été vendu à la Halle de 21 à 25 ℔, le froment nouveau, de 17 ℔ 5 ß à 25 ℔ 10 ß, le ſeigle, de 15 à 17 ℔, le froment a été vendu à la Greve, de 21 à 28 ℔ *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 12 ß 6 ₰ à 2 ℔ 6 ß 9 ₰ le *boiſſeau*; les farines de remoulage, de 1 ℔ 5 ß à 2 ℔ 10 ß auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 2 ß 9 ₰ à 3 ß la *liv.*; idem de Paris, idem; pain bis blanc de Goneſſe, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰; idem de Paris, de 2 ß 6 à 2 ß 9 ₰; pain bis clair, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰; pain bis de Paris, de 2 ß à 2 ß 3 ₰.

AVIS.

M. Deſprez, Avocat, diſtribue actuellement la premiere partie du Journal de Légiſlation pour l'anné 1768; elle eſt précédée d'une Préface intéreſſante. On donnera le ſurplus inceſſamment & ſucceſſivement, & on finira par une Table chronologique & une des Matieres qu'on donnera ſans retard.

Il eſt d'autant plus avantageux pour ceux qui ſe ſont procuré l'année 1769 de ſouſcrire pour l'année 1768, que cette année forme le commencement de l'Ouvrage que le Public regarde comme le plus utile, le plus commode & le plus complet qu'il y ait eu juſqu'à préſent en ce genre.

Ceux de MM. les Abonnés pour 1769, qui n'ont pas encore ſouſcrit pour 1768, & qui ſont dans l'intention de le faire, ſont priés d'envoyer promptement le montant de leur abonnement au Commis du Journal, au Bureau Royal de Correſpondance, Place des Victoires, ou à MM. ſes Correſpondans en Province. Le prix de l'abonnement eſt de trente livres pour Paris & de trente-ſix livres pour la Province, le tout franc de port.

La Souſcription pour l'année 1770 eſt auſſi ouverte.

Ce Journal contient les Loix générales & particulieres de tout le Royaume, les Ordonnances Militaires & celles faites pour la Marine, leurs enregiſtrements dans tous les Tribunaux ſupérieurs, les Arrêts de Réglement, tant du Conſeil que de toetes les Cours de France, même les Arrêts particuliers qui étant imprimés par ordre des Tribunaux qui les ont rendus, ſont deſtinés à devenir publics & de nature à inſtruire les Gens de Loix.

COMMERCE.

DE LONDRES.

NOus apprenons par des lettres de l'Inde en date du 16 de Mai dernier, que nos affaires dans le Bengale ſont dans une ſituation très-critique; que les Troupes, mécontentes de ce que leur ſolde n'étoit point payée par la Compagnie des Indes, ſe ſont révoltées, & ont détruit quelques-unes de nos Garniſons.

Le *Mentor*, Vaiſſeau François, de 400 tonneaux, Capitaine *Mellot*, a été obligé de relâcher à la Caroline, ayant perdu tous ſes mâts dans ſon paſſage du Port au Prince à Bordeaux.

AVIS.

M. Guillaume Clery, Négociant, rue de l'Ecu, à Boulogne-ſur-Mer, annonce que les perſonnes qui voudront avoir des harengs de la premiere main, & de la plus fraîche ſalaiſon, pourront s'adreſſer directement à lui.

AUTRE.

Le ſieur Capitaine, Maître Vinaigrier, informe le Public qu'il vient d'acquérir le fonds & les ſecrets du feu ſieur Lecomte, Vinaigrier du Roi, ſon parent, & ſous lequel il a travaillé pluſieurs années. On ſçait que cette Boutique étoit la ſource des plus fins & des plus excellents vinaigres, ſoit pour la table, ſoit pour la toilette, & que

les moutardes les plus délicates & les plus agréables ne ſe trouvoient que chez le ſieur Lecomte. Son ſucceſſeur, le ſieur Capitaine, eſt en état de fournir les mêmes choſes & de même qualité. Sa demeure eſt près du Pont Neuf, Place de l'Ecole.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. 22 Novembre 1769.		LYON. le 14 Novembre.		BORDEAUX. le 13 Novembre.		LONDRES. le 15 Novembre.	
						Eſcalins.	
Amſterdam,	54 3/4	Amſterd.	55	Amſt.	54 3/4	Amſt. à 2 uſ.	34 4
Lond.	32 1 16	Auguſte,	51 3 8	Lond.	32 1 16e	*Dito*, à vue.	34
Hambourg,	181 1/4	Vienne,	51 3 8	Hamb.	26 7 16 1/2	Hamb. à 2 uſ.	1/2 33 2
Madrid,	15 3	Lond.	32	Paris échu,	au pair.	*Den. ſt.*	
Cadix,	15 6	Gênes,	94 1/4			Paris, u. j. d d.	31 3/4
Livourne,	95 1/4	Livourne,	96 1/4 1/8			D° à 2 uſ.	31 1/2
Lyon,	1/4	Madrid.	75 1/4			Bord.	31 1/2
		Cadix,	75			Cadix.	39 3/4
		Paris,	3 8e p.			Lisbonne	67
		Marſeille,	2 p 0/0 p.			Livourne,	50 5 8e
		Dépôt p. Saints.	1/8				
		Piaſt.	49 10				

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 22 Novembre 1769.*

	liv.	s.	d.
Or de Portug. à	718		marc.
Du Mexique à	712		
Du Perou à	704		
Les guinées à	716		
Ducats à	98		
Or fin à 23 k. 31 32 à	99		once.
Or à 20 karats à	83		
L'argent à 11 d. 20 g. à	54		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	7 6	
Piaſtres, à	49	6	

LETTRE

De M. Ducarne de Blangy, ſur les fourneaux des Forges.

Un Particulier, Meſſieurs, qui n'a point jugé à propos de ſe faire connoître, ayant donné au Public, il y a deux ou trois ans, un Mémoire ſur les fourneaux, où il offroit aux Maîtres de Forges de les mettre en état de faire conſtruire eux-mêmes leurs fourneaux & de les conduire de la façon dont il convenoit qu'ils le fuſſent relativement à chaque eſpece de mine, & les conditions qu'il y avoit ajoutées nous avoient parues ſi raiſonnables, & ſuppoſoient un homme ſi ſûr de ſon fait, que nous ne doutâmes point alors qu'on ne vît paroître enſuite des Mémoires intéreſſants ſur cette branche de Commerce, qu'on peut dire être une des plus importantes pour un Royaume où il ſe trouve beaucoup de fourneaux, par rapport à la grande quantité de bois dont, ſuivant ce Mémoire, un ſeul fourneau peut conſommer 4000 cordes par chacune année.

Mais loin que ce Mémoire intéreſſant ait produit l'effet que nous en attendions, nous n'avons vu qu'avec ſurpriſe deux lettres l'une ſur l'autre de deux Maîtres de Forges qui ſe ſont comme donné le mot pour rebuter l'Auteur que ſes offres & ſes propoſitions auroient dû mettre à l'abri d'attaques trop peu meſurées.

L'Auteur du Mémoire a répondu à M. Robert d'une façon qui nous a paru ſans

réplique à tous les Maîtres de Forges de ce canton, & M. Robert doit y avoir appris à ménager un peu plus ſes Confreres.

Quant à M. Rigoley, Maître de Forges à Montbard, on ne comprend point qu'il ait pu faire un crime à l'Auteur du Mémoire de ce qu'il n'a pas donné les moyens d'empêcher une roue de ſe briſer, ou la foudre d'écraſer le fourneau & autres petites choſes auſſi raiſonnables.

Quand on n'a que de pareilles obſervations à faire ſur l'ouvrage d'un homme qui paroît inſtruit, & de la meilleure volonté, on feroit beaucoup mieux de garder ſes réflexions pour ſoi.

Après les écrits de ces deux Meſſieurs, nous eſpérions toujours que quelqu'autre Maître de Forges plus inſtruit paroîtroit enfin ſur les rangs, ſoit pour applaudir, ſoit pour ajouter encore au Mémoire de l'Auteur Anonyme, ou qu'enfin l'Auteur même du Mémoire pourroit s'étendre lui-même un peu plus ſur un objet auſſi eſſentiel, & où tant de perſonnes ſont intéreſſées.

Mais cet Auteur, que les obſervations de MM. Robert & Rigoley, & ſur-tout la façon dont elles ont été faites, ont ſans doute rebuté, n'ayant plus jugé à propos de rien dire, on avoit comme perdu ces objets de vue, lorſque mon frere, Ducarne de Trelon, donna un petit Mémoire tendant à éclaircir pluſieurs points relatifs à la conſtruction d'un fourneau, & ſur-tout l'article du gueulard que MM. de Courtivron & Bouchu lui paroiſſoient avoir fait un peu grand.

Ce Mémoire étant reſté ſans réponſe, mon tour eſt venu aujourd'hui, & je crois devoir vous adreſſer auſſi, Meſſieurs, un petit Mémoire ſur les fourneaux, & je ſuis bien ſûr qu'on y répondra, puiſque M. Bouchu, à qui j'ai eu l'honneur de l'adreſſer il y a deux ou trois ans, a déja eu la bonté de le faire d'avance.

Ceci n'eſt donc autre choſe, Meſſieurs, que la copie de la lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire, & celle de la réponſe qu'il a bien voulu y faire. Comme en tout ceci je ne ſuis pas un Maître en Iſraël, j'aurois imité les autres Maîtres de Forges, mes Confreres, en gardant le ſience, ſi la matiere ne m'eût paru trop importante pour la négliger. Il y eſt ſur-tout queſtion de la poſition & des dimenſions de la tuyere, article important, & que les autres Maîtres de l'Art regardent comme le morceau délicat & comme la pierre d'achoppement pour ceux qui ne ſçavent pas leur métier. C'eſt là-deſſus principalement que gardent myſtérieuſement le ſilence tous nos Fondeurs.

Si ce petit morceau paroît faire quelque plaiſir à nos Maîtres de Forges, je pourrai par la ſuite y en ajouter encore pluſieurs autres qui en feront naître ſans doute de plus intéreſſants de la part de quelque Maître de Forges plus inſtruit & plus expérimenté, cette matiere ne pouvant être trop diſcutée & trop éclaircie.

COPIE

D'une lettre écrite il y a environ trois ans par M. Ducarne de Blangy à M. Bouchu, ſur quelques articles de l'Art des Forges & Fourneaux.

Vous allez me croire enfin, Monſieur, un homme de parole, & je vous envoie ce que vous m'avez fait l'honneur de me demander, & ce que je vous ai promis il y a long-temps; je veux dire quelques obſervations ſur la conſtruction de votre fourneau.

Je vais vous attaquer dans les formes. *Défends-toi donc, Docteur, & mets-toi ſur les bancs* (a). Ceci roulera ſur-tout ſur la tuyere, que je crois un objet très-important.

Puiſque l'ouvrage entier, depuis la piece de fond juſqu'aux échellages, n'a que 26 pouces de hauteur totale, il faut donc que quand vous dites d'abord, page 61, de placer la tuyere à 13 pouces du fond, & plus bas, de donner 13 pouces auſſi de hauteur au-deſſus de cette tuyere; il faut donc, dis-je, que par ce terme vous entendiez le milieu de la tuyere, c'eſt à dire, le point également diſtant du deſſous & du deſſus de cette tuyere, ſans quoi, aux 26 pouces de hauteur totale, il faudroit ajouter encore l'ouverture de la tuyere.

Mais une autre raiſon qui me le fait

(a) *Boil.*

croire, c'eſt que puiſque la tuyere, même page, eſt placée à ſix pouces & demi du carré de la ruſtine, & à douze de la tympe, & que l'ouvrage entier de la ruſtine à la tympe n'a que dix-huit pouces & demi, il eſt clair qu'ici vous entendez le milieu de la tuyere; mais comme vous vous exprimez de même dans l'un & dans l'autre cas, & au même endroit, il paroît clair auſſi que dans l'un & l'autre cas vous entendez le milieu de la tuyere. J'ai pourtant peine à croire que, dans le premier cas, par la hauteur de la tuyere, vous entendiez parler du milieu de l'ouverture de cette tuyere. Ce n'eſt point là la premiere idée qui ſe préſentera d'abord, & je crois pouvoir déja ici vous faire un reproche de ne vous être point expliqué plus clairement; car je ſuis encore tout-à fait indécis ſur la façon dont je dois l'entendre; & il ſemble que dans une affaire qui paroît auſſi eſſentielle, par les dimenſions & la poſition d'une tuyere, vous n'auriez ſçu vous expliquer trop clairement, en ſorte qu'on n'eût pu s'y méprendre.

Si, par la hauteur de la tuyere, vous entendez ici, Monſieur, le milieu de ſon ouverture, il étoit donc auſſi de la plus grande conſéquence de déterminer au juſte la hauteur de cette ouverture, & c'eſt encore ce que je ne vois point bien clairement; car ſi, d'un côté, même page, il eſt dit de donner à l'ouverture intérieure de la tuyere la même dimenſion qu'à une des buſes des ſoufflets, ce qui revient à peu près à deux pouces, ou tout au plus à deux pouces & demi, de l'autre il eſt dit auſſi, page 64, que ſon ouverture du côté du foyer peut être un demi-cercle de deux pouces & demi à trois pouces de rayon, ce qui fait bien, ce me ſemble, cinq à ſix pouces d'ouverture dans ſa plus grande largeur, je veux dire, dans le ſens de la ruſtine à la tympe.

A moins que par l'ouverture d'une des buſes des ſoufflets, vous n'entendiez, Monſieur, la grande ouverture, celle qui répond à la tête du ſoufflet, (ce qui ne viendra jamais en penſée à perſonne) comment concilier ceci, que d'un côté la tuyere n'ait qu'environ deux pouces à deux pouces & demi d'ouverture, & que de l'autre pourtant elle en ait cinq à ſix, je ne verrois qu'une réponſe à cela; ce ſeroit de dire que la petite ouverture des buſes de vos ſoufflets fût de cinq à ſix pouces, ce qui ſeroit bien différent des nôtres.

Prix des Matieres d'or & d'argent à Londres, le 15 Novembre.

L'ONCE. ℔ ß d.

	Or monnoyé	4 0 6
	dito en barres (*a*)	4 0 6
Pieces de huit.	Grandes pillares	5 6
	d°. petites	5 6
	Grandes pillares du Mexique	5 6
	dito petites du Mexique	5 6
	Argent en barres. (*b*)	5 7 ½

(a) *Le prix de la Tour eſt* 3 ℔ 18 ß.

(b) *Le prix de la Tour pour l'argent blanc d'onze deniers de fin, eſt* 5 *ſchellings deux deniers.*

FINANCES.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1769.	*Lundi* 20.	*Mardi* 21.	*Mercredi* 22.
Ac. des Indes.	1060	1060	
Emp. de la Com.	350		
Prom. à 5 p ⅔.	30	30	
Prom. à 4 p ⅔.	51	51 ½	51 ½
Ac. des Fermes.	830	825	832 ½
2ſ. p. l. du Dix.	8 9	10	10
3e. Loterie.			
Annuités.			
Coup. d'An.	59	58	
Emp. de 50 mil.			
Emp. de 30 mil.			
Col. 1759.	52 ½	52 ½	
Canada.	52 ½	53	
4e. L. Epoques.	16 ½	17	18 ½
Nouette.	46	46	
tirage de la C.	4e 350 5e 330		3e 380 5e 330
Bill. de la Com.			
2e Lot. Comp.			
Bretagne.			
Languedoc.			
A 4 p. ⅔			
A 3 p. ⅔ ſ. l. cuirs			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 94.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 20 au 31 Octobre 1769, il eſt entré dans ce Port 8 Navires François faiſant l'encombrement de 668 tonneaux, 12 Anglois de 1182, 2 Hollandois de 88 & 1 Danois de 60 tonneaux; ſçavoir, des François la *Minerve* de Cherbourg, Capitaine *Antoine Quoniam*, venant de Charente avec 196 tierçons d'eau-de-vie; le *Saint Pierre*, Capitaine *Dominique Verhaeghe*, venant de Rouen avec fayance, papier & autres marchandiſes; la *Grace de Dieu* de Dieppe ainſi que le ſuivant, Cap. *Guillaume Parquet*, venant de Nantes avec 98 bariques de ſucre brut, 1 barique 1 baril de café; le *Saint Louis*, Capitaine *Louis Gaillard*; le *Conſtant* de Fecamp ainſi que le ſuivant, Capitaine *Jean-Baptiſte Hurteaux*; la *Belle*, Capitaine *Nicolas Auger*, venant tous trois de Marennes; la *Parfaite* de Saint Briac, Capitaine *Joſeph Lemeuf*, venant de Seudres chargé avec les trois autres de 481 muids 12 boiſſeaux de ſel, 5 pieces 32 tierçons d'eau-de-vie; la *Félicité* de Boulogne, Capitaine *Joſeph Batel*, venant de Boulogne ſur leſt; des Anglois la *Fraternité*; le *Cleveland*; les *Deux Sœurs*, venant tous trois de Sunderland avec charbon de terre; le *Robert & Betty*; le *Homet*, venant tous deux de Terveer avec 169 tonnes 27 demi tonnes de ſaumon, 120 milliers d'ardoiſes; le *Genéon & Hannagh*; le *Kent*; le *Jean Marie*, venant tous trois de Londres chargés de tabac en feuilles, fer, plomb & autres marchandiſes; le *Guillaume & Marie*, venant de Roterdam avec 229 barils 14 demi-barils de ſaumon; la *Jenny*, venant de Glaſcow avec 215 boucauts de tabac en feuilles; le *Partrick*, venant de Dublin ſur leſt; la *Charlotte*, venant de Newcaſtle avec charbon de terre, il a échoué près de Gravelines; des Hollandois le *Jeune Jacques*, venant de Newport avec différens ballots de toiles & autres marchandiſes; le *Jeune Pierre*, venant de Terveer avec 8 pieces de genievre & une partie de thé; le Danois l'*Eliſabeth & Catherine*, venant de Chriſtianſand avec planches & autres bois de conſtruction.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 5 Navires François de 610 tonneaux, 7 Hollandois de 592, 2 Danois de 276, 1 Anglois de 172 & 1 Suédois de 118 tonneaux; ſçavoir, des François l'*Iſlandois*, Capitaine *Jean Billemont*, allant à Bordeaux; le *Poſtillon de Dunkerque* de l'Iſle-Dieu, Capitaine *François Durand*, allant à Nantes chargés tous deux de ferremens, huile, amidon & autres marchandiſes; le *Jaſon*, Capitaine *Jacques Morel*, allant à Cadix & à Marſeille chargé de planches & ballots de marchandiſes des Manufactures du Pays; les *Deux Bergeres*, Capitaine *Mathieu-François Godefroy*, allant à Londres chargé d'avoine; les *Cinq Freres*, Capitaine *Jean Everaert*, allant à Cette ſur leſt; des Hollandois l'*Eſpérance*, Capitaine *Jean Nanings Bakker*; la *Marie Thérèſe*, Capitaine *Jean Beauwens*; l'*Eliſabeth Catherine*, Capitaine *Jacques Tommes Bakker*, allant tous trois à Amſterdam, le premier avec côtes de tabac, ſucre & autres marchandiſes, les deux autres ſur leſt; l'*Eſpérance*, Capitaine *Cornil Dalinan*, allant à Roterdam avec ſucre brut; le *Jeune Ulrich*, Capitaine *Sibe Ernſt Sleevoght*, allant à Hambourg avec ſucre brut, café & autres marchandiſes; les *Trois Freres*, Capitaine *Pierre Lekerckerck*, allant à Dort avec tabac en carottes & autres marchandiſes; la *Marie*, Capitaine *Damelis Vanderplat*, allant à Fleſſingue avec futailles vuides; des Danois la *Marguerite Louiſe*, allant à Tonsberg; l'*Emanuel*, allant à Lardwich tous deux ſur leſt; l'Anglois la *Dorothée*, allant à Sunderland chargé d'eau-de vie; le Suédois les *Deux Freres Heureux*, allant à Dantzick avec ſel & eau-de-vie.

DE BORDEAUX.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 28 Octobre au 10 Novembre 1769, il eſt entré dans ce Port 27 Bâtimens François & 25 Etrangers; des premiers, 7 venoient des Colonies; ſçavoir, la *Julie* de 350 tonneaux, Capitaine *Deſnoués*; le *Grand Maſougue* de 300 tonneaux, Capitaine *Barrolet*; l'*Aimable Adélaide* de 180 tonneaux, Capitaine *Lizot*, partis tous trois de Saint Domingue; le *Jaſon* de 250 tonneaux, Capitaine *Lartigau*, parti des Cayes S. Louis; la *Genevieve* de 200 tonneaux, Capitaine *Sanguinet*, parti du Port au Prince; la *Marie Catherine* de 200 tonneaux, Capitaine *Pierre Faux*, parti de Cayenne; l'*Uniformité* de 180 tonneaux, Capitaine *Silhouette*, parti de la Martinique

chargés tous sept de marchandises du cru des Colonies ; des vingt autres Bâtimens François faisant ensemble l'encombrement de 995 tonneaux , 3 venoient de Saint Jean de Luz , 1 de Saint Sebastien, 2 de Bayonne, 2 de Saint Pierre de Miquelon , 2 de Dunkerque , 1 du Havre , 1 de Fecamp, 1 de Boulogne, 1 de Rouen , 1 de Mortagne , 1 de Hennebon , 1 de Quiberon , 1 de Morlaix , 1 de Brehat & 1 de Nantes, chargés de laine , morue seche , fer en verges & autres marchandises ; des 25 Etrangers de 3150 tonneaux, 6 venoient de Konigsberg , 1 de Copenhague , 2 de Stetin , 2 de Dantzick , 1 de Fridericshaven , 1 de Stavanger , 1 d'Abo , 1 de Bremen , 1 de Roterdam , 3 d'Amsterdam , 1 de Hambourg , 3 de Wybourg , 1 de Corck & 1 de Bilbao , chargés de seigle , planches , fer , lin , froment , épiceries & autres marchandises pour différens Particuliers & Négocians de Bordeaux.

Suite des Navires en coutume pour les Isles.

Numeros 1 , la *Fortune*, Armateur M. *Rocaute de Bussac* ; 2 , le *Solide* , Armateur M. *Cabarrus*; 3 , l'*Henriette* , Armat. MM. *Pierre* & *Jean Chicou* freres , Courtier pour ces trois Navires le sieur *Chevret* ; 4 , l'*Aquitaine* , Armateurs MM, *Bourges* freres , Courtier le sieur *Jude*.

DE NANTES.

Arrivée *de Navires.*

Du 3 au 10 Novembre 1769 , il est entré dans ce Port 13 Navires François , 11 petits Bâtimens venants de Vannes , de Hennebon , de Pont-l'Abbé , de Pont-Davesnes , de Quimper , d'Aurai & de Lezardieu, chargés de 63 tonneaux de froment , 211 tonneaux de seigle & 12 tonneaux d'orge, & 36 Navires Etrangers; sçavoir, des François l'*Algonquin* de 200 tonneaux , Capitaine *Pavie*, venant de Saint Marc ; le *Marquis de Levy* de 250 tonneaux , Capitaine *Gillet* , venant de Léogane ; le *Fidele* de 250 tonneaux , Capitaine *Guichet* , venant du Port au Prince & de Saint Marc ; le *Saint Cast* de 330 tonneaux , Capitaine *le Heudé* ; la *Marquise de Choiseul* de 400 tonneaux , Capitaine *Navaria* ; le *Prince de Nizarre* de 300 tonneaux, Capitaine *Archambault*, venant tous trois des Cayes Saint Louis ; la *Minerve* , Capitaine *Moreau*, venant du Cap ; la *Nouvelle Abondance* de 180 tonneaux , Capitaine *Rochefort* , venant de la Guadeloupe chargés tous huit de 3325 bariques 163 quarts de sucre brut , terré & tête , 426 futailles 62 sacs de café , 164 futailles d'indigo , 421 balles & ballots de coton , 794 cuirs secs en poil , 101 peaux de veaux , 19 milliers de bois de Campêche , 6 madriers d'Acajou , jus de citrons , sirops , confitures, &c. la *Jeune Bastienne*, Cap. *J. Pillet*, venant de Malaga avec raisins , figues & 12 barils de vin ; le *Don Quichotte* , Capit. *Perrot* venant de Roterdam ; l'*Aurore* , Cap. *Sellier* , venant de S. Pierre & Miquelon , pour M. *Desclaux le Feley* avec 8100 morues vertes, 230 quintaux de morues seches , 3 bariques d'huile de morue & langues; le *Saint Jean Baptiste* , Capitaine *Martin Dionic* , venant de Belle-Isle avec sardines ; le *Constant* , Capitaine *Pierre Buisson* , venant de Bayonne avec houes , serpes , haches , eau de vie, laine, brai gras & résine ; des 36 Etrangers , 16 venoient de Dantzick avec 2836 tonneaux de seigle, 20 tonn. d'orge & un peu de chanvre , 4 de Roterdam , 3 d'Ostende , 4 d'Amsterdam , 2 de Hambourg , 3 de Konigsberg , tous chargés de 2045 tonneaux de seigle , 120 tonneaux de froment , 20 tonneaux d'orge & un peu de lin , 2 venoient de Bilbao avec laine , fer , 6 tiercons 6 barils de vin , 1 de Villa nova sur lest , & 1 de Wybourg chargé de planches.

Départ *de Navires.*

Il est sorti de ce méme Port 2 Navires François & 2 Etrangers ; sçavoir , des François l'*Elisabeth* de 100 tonneaux, Capitaine *Pierre Blondel* , allant à Cette ; les *Jumeaux* de 130 tonneaux , Capitaine *Luc Chauvel* , allant a Toulon chargés tous deux de bois de merein ; des Etrangers la *Paix* de 150 tonneaux , Capitaine *Simon Peter Hendler* , allant à Dantzick chargé de chataignes ; l'*Anne Gertrude* de 150 tonneaux , Capitaine *John Honhots* , allant à Bremen avec vin Nantois , syrop & chataignes.

Navires en Armement.

De Nantes, *le* 10 *Novembre* 1769.

Les Navires François la *Ville de Léogane* de 300 tonneaux, Capitaine *Tronson*, Armateur M. *Guillon* ; l'*Aimable* de 80 tonneaux , Capitaine *François Guyet* ; le *Succès* de 90 tonneaux , Capitaine *Jean Dumontet*; l'*Olivier* de 150 tonneaux, Capitaine *Joseph Fouassier* ; la *Ville de Millau* , Capitaine *Millau* , Armateur M. *Lassalle* , sont tous cinq en charge dans ce Port, le premier pour Léogane , le second pour Dunkerque ; les trois autres pour Marseille.

Le Navire Etranger la *Catherine Pauline* de 160 tonneaux , Capit. *Johannes Jansen Bakker* , est aussi en charge dans ce même Port pour Bruges , Interprète le sieur *Van Neunen*.

A Paris , du Bureau de la Gazette du Commerce , rue Traversiere, 1769.

A Paris , chez Knapen & Delaguette , Imprimeur-Libraires , Pont S. Michel. 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES,
ANNÉE 1769. Du Samedi 18 Novembre.

AGRICULTURE.

SUITE

Du Compte rendu par M. Cabanis, Secretaire Perpétuel de la Société Royale d'Agriculture de Limoges au Bureau de Brive, dans l'Assemblée publique de ce Bureau, du 29 Mars 1769.

JE préſentai dans la pénultième Séance la réponſe de M. de Saint-Hilaire aux queſtions de M. de Boisbedeuil concernant les vaches Flandrines. Cette réponſe détaillée nous apprend que l'eſpece qui eſt ſoignée chez M. de Saint-Hilaire n'eſt point pure Flandrine mais métis de Flandrin & de Poitevin; qu'elle vient de Montouaron en Poitou; que M. de Saint-Hilaire a un mâle & pluſieurs femelles de cette race; qu'il donne la préférence à ces femelles ſur celles du pays, au point de juger le produit des premieres à peu près double de celui des dernieres. Cette préférence eſt fondée ſur des calculs détaillés de comparaiſon des produits & des qualités de ces mêmes produits.

M. de Saint-Hilaire releve dans cette réponſe un abus qui n'eſt que trop commun en Limouſin, & qui contribue néceſſairement à la dégradation du bétail à cornes qui naît dans ce pays; c'eſt celui de ſe ſervir indifféremment, & ſans choix, de toutes ſortes d'étalons, au lieu d'en avoir de bonne race, de force & d'âge convenables à leur tâche. Ses réflexions à ce ſujet parurent très-juſtes: il eſt inconcevable en effet qu'on traite avec ſi peu d'intelligence qu'on le fait communément la propagation de cette eſpece d'animaux, qui ſont la principale reſſource de cette Province.

Nous lûmes dans notre derniere Séance le réſultat de celle du Bureau de Limoges du 8 Avril dernier, où il eſt dit que l'Aſſemblée a examiné & fait mettre en jeu la machine à battre les grains, inventée par M. Meunier; qu'on a trouvé un peu de lenteur dans les mouvements, & des frottements aſſez violents pour faire craindre le peu de durée de cette machine; ſur quoi on a obſervé qu'elle ne peut ſervir que dans les pays de grande culture, ſoit par rapport à la dépenſe qui eſt de plus de 400 liv. ſoit par rapport à ſon volume qui ne la rend pas ſuſceptible de déplacement. M. Meunier, Inventeur de cette machine, s'eſt propoſé d'en exécuter une autre qui ne doit coûter que 72 livres, dont la roue n'aura que ſix pieds de diametre, & qu'on pourra facilement tranſporter. Il eſt à deſirer que cette derniere puiſſe avoir une application plus illimitée que l'autre, ſans quoi toutes ces inventions ſeront abſolument infructueuſes pour nous.

M. Dubois nous annonça dans cette même Séance qu'il avoit reçu depuis peu des greffes de pommiers de Preſſaigny, qui eſt l'eſpece la plus réputée pour la qualité ſupérieure du cidre. Je ne dois pas laiſſer ignorer que j'ai quatre ſujets greffés de l'année derniere de la même eſpece, deſtinés à la multiplier dans la ſuite chez tous ceux qui deſireront s'en procurer.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

L'Assemblée proposa à M. le Recteur du Collége un moyen de rendre plus intéressante la fondation commencée d'une Bibliothéque publique, qui dans ce cas deviendroit véritablement intéressante. M. le Recteur, sans paroître éloigné d'incliner au desir du Bureau, observa que ce plan, qui pourroit être adopté dans la suite, demandoit néanmoins du temps pour être examiné.

Tels sont en général les objets & les résultats de nos Séances pendant le cours d'environ vingt un mois.

Le Public a pu voir depuis la premiere époque de nos Assemblées qu'elles ne sont proprement qu'une réunion libre de Citoyens dévoués par goût à s'instruire réciproquement & à instruire ensuite le Public sur les moyens de multiplier & d'étendre les subsistances, & sur-tout celles de premier besoin; sur ceux de rectifier la théorie & faciliter la pratique des travaux agronomiques; sur ceux enfin d'alimenter & de vivifier le Commerce & les Arts relativement aux ressources que présente cette Province.

Notre Société, toujours animée du zéle qui caracterise les vrais Patriotes, s'est constamment occupée depuis son établissement de l'examen & de la discussion des objets qui peuvent faire éclorre ces moyens; nous pouvons même nous flatter que ses travaux & ses recherches n'ont pas été tout-à-fait stériles; nous avons lieu d augurer une plus grande influence d'utilité pour l'avenir, si chacun de ceux qui composent ce Bureau, portant à nos Assemblées les nouvelles observations que lui fourniront la lecture, ses réflexions, ses expériences ou celles d'autrui, concourt généralement à procurer de nouvelles découvertes ou à confirmer les anciennes; la confiance dont le Bureau m'a honoré m'autorise à réveiller en ce jour l'activité de mes Confreres, à exciter celle de tous les Concitoyens qui m'ont fait l'honneur de m'entendre, & exhorter les uns & les autres de réunir leurs lumieres en vue de l'utilité générale, qui sera toujours la principale fin des vrais amis de l'humanité.

Fin des Comptes rendus par M. Cabanis.

ETAT

De la Récolte des Vers à Soie.

Je me serois attendu, ainsi que vous, Messieurs, que quelqu'un bien instruit du succès qu'a eu cette année la récolte des vers à soie, auroit satisfait au desir que vous avez d'en être informés, pensant que cela pourroit être utile au Public: sous ce point de vue, je me hasarde à vous communiquer les connoissances que j'ai sur cette matiere.

Vous exigez des détails sur lesquels il seroit difficile de vous satisfaire, & qui seroient d'ailleurs inutiles; il doit, à ce qu'il me semble, vous suffire de sçavoir le succès de cette récolte en totalité.

Les vers, sur la fin de leur éducation, promettoient la plus abondante récolte; elle a été un peu moindre que ce qu'on avoit lieu d'en espérer, parce que, faute de feuilles, on s'est vu forcé de jetter une partie des vers, & que l'autre partie ayant été mal nourrie, a fait des cocons peu fournis; en sorte qu'au lieu de neuf à dix livres de cocons qu'il faut ordinairement pour une livre de soie, il en a fallu cette année de douze à quatorze livres. Le résultat est que l'on a eu une bonne récolte en France, ainsi qu'en Piedmont & en Italie; elle a été des plus abondantes en Espagne, mais elle n'a été que médiocre dans les Royaumes de Naples & de Sicile.

Les prix ne sont pas aussi bas qu'ils devroient l'être, eu égard à la quantité de soie qu'il y a; mais c'est l'effet des spéculations.

Voilà, Messieurs, tout ce que je peux vous dire sur cette récolte; mais ce que tout bon Patriote apprendra avec plaisir, c'est que nous recueillons déja beaucoup de soie en France, que leurs prix influent sur ceux des soies étrangeres, & notamment cette année, sur celles de Naples & de Sicile qui, sans la concurrence des nôtres, seroient à des prix plus hauts.

J'ai vu dans une de vos Gazettes que quelqu'un pensoit que l'éducation des vers à soie seroit plus désavantageuse qu'utile à la France: un Piedmontois ne penseroit pas différemment, ou, pour mieux dire, ne parleroit pas autrement. Cependant je ne

ſuppoſe pas moins de vues vraiment patriotiques à cet Auteur ; mais je ne ſuis pas de ſon avis. Il eſt inutile d'entrer en diſcuſſion à cet égard, parce que ce qui nous en prouve le plus l'utilité, ce ſont les encouragements que le Miniſtere a accordés pour la culture du mûrier & les établiſſements des pepinieres publiques. Comme tous bons Patiotes, je deſire qu'on leve les entraves qui s'oppoſent aux progrès que la culture de cet arbre devroit faire, & que quelques plumes éloquentes travaillent, pour vaincre les préjugés qui lui ſont le plus oppoſés. Je ne me ſens pas aſſez de talents pour l'entreprendre ; je dirai ſeulement que l'établiſſement d'une Ecole publique & gratuite, où l'on apprendroit à cultiver le mûrier ſuivant les meilleurs principes, à élever des vers à ſoie, à dévuider les cocons & à ouvrer la ſoie, tant en organcin qu'en trame, produiroit, ſans contredit, de très-bons effets : on y éleveroit des arbres que l'on diſtribueroit à un prix modique ; on y feroit de la graine de vers avec toute l'attention poſſible ; les Particuliers qui la prendroient en ſeroient ſûrs, & c'eſt un point des plus eſſentiels pour la réuſſite de cette récolte.

L'établiſſement de cette Ecole ne coûteroit rien ou très peu de choſe à l'Etat, ou à une Province qui voudroit l'entreprendre. Il y a des pepinieres publiques dans pluſieurs Provinces qui coûtent conſidérablement, & d'où il ne ſort que de mauvais arbres : elles ſont donc plus nuiſibles qu'utiles ; c'eſt ce qu'il ſeroit facile de démontrer.

J'ai ébaucbé un Mémoire ſur l'éabliſſement d'une ſemblable Ecole, je me ferai un plaiſir de le communiquer, ſi quelqu'un étoit dans l'intention d'en faire uſage.

OBSERVATIONS

Sur les différentes eſpeces & variétés des Mûriers. Par M. Buc'hoz.

Si quelqu'un pouvoit douter des grands avantages que retire un pays où il ſe trouve une grande plantation de mûriers, il peut ſe tranſporter aux environs de la Rochefoucault, petite Ville de l'Angoumois ; il y verra les plus belles & les plus nombreuſes plantations que M. le Duc de la Rochefoucault y a fait faire depuis plus de trente ans. Ce Seigneur, continuellement occupé des moyens propres à ſoulager les pauvres de ſes terres, penſa qu'il ne pouvoit mieux faire que d'y élever des vers à ſoie, pour donner de l'occupation aux Habitans & les faire ſubſiſter de leur travail.

Après avoir fait planter une infinité de mûriers dans ſon Duché, il engagea ſes Vaſſaux à imiter ſon exemple, & accorda par pied d'arbres une récompenſe fixe à tous ceux qui en planteroient. Il fit enſuite venir du Languedoc des perſonnes inſtruites, auxquelles il donna de bons appointements, pour enſeigner gratuitement dans ce pays la façon de gouverner les vers à ſoie. M. le Duc de la Rochefoucault ajouta à tous ces actes de bienfaiſance la ſomme de 12 liv. pour celle qui lui préſenteroit la plus grande quantité de ſoie bien dévuidée, & la plus belle ; il payoit, outre cela, la ſoie à part. Madame la Ducheſſe d'Anville, qui eſt aujourd'hui en poſſeſſion de la Terre de la Rochefoucault, fournit des feuilles de mûriers à ceux qui veulent élever des vers à ſoie, & ne néglige aucun moyen de rendre heureux ſes Vaſſaux, & elle vient à bout, par ſes bienfaits, de bannir la miſere de ſon canton.

Avant que de ſonger à former de telles plantations, il eſt eſſentiel de connoître les différentes eſpeces de mûriers, afin de ne point employer celles dont on ne retireroit qu'un foible produit.

M. Martin, Originaire de Bagnols, Entrepreneur des Pepinieres royales de Moulins en Bourbonnois, en diſtingue de douze, tant eſpeces que variétés.

La premiere ſe nomme, ſuivant lui, *mûrier à feuilles bâtardes ;* cet arbre croît très-vîte, & fournit beaucoup de feuilles, étant placées très-près les unes des autres ; elles ſont grandes, & ont huit à neuf pouces de largeur ſur neuf à dix de longueur ; elles ſont en outre découpées en quatre parties, deux de chaque côté ; leur couleur eſt d'un verd clair, rien n'eſt plus facile à cueillir ; on les vante beaucoup pour les vers à ſoie. La grandeur de ces feuilles diminue à meſure que l'arbre vieillit.

La ſeçonde eſpece ou variété de mûrier eſt la *groſſe Blanquette ;* cette eſpece de mû-

rier groſſit fort vîte, elle pouſſe de très-beaux jets de même que la premiere eſpece; ſa feuille eſt ronde, mais un peu plus longue que large; elle eſt auſſi grande que celle de la premiere eſpece, d'un tiſſu très-fin & d'un verd jaunâtre.

La troiſième variété eſt le mûrier ſurnommé la *petite Blanquette;* il leve très-bien, produit beaucoup; ſa feuille eſt à peu près de la couleur de celle de la groſſe Blanquette, mais elle n'eſt pas ſi grande; elle eſt facile à cueillir; les arbres s'en dépouillent ordinairement à la Touſſaint; elle paſſe pour être très-bonne pour les vers à ſoie, mais elle a un défaut, c'eſt de ſe tacher ordinairement ſur la fin de la récolte, mais principalement s'il y a des brouillards; c'eſt pourquoi on la donnera aux vers à ſoie un peu avant la fraiſe: on fera par conſéquent très-bien de ne pas planter cette eſpece de mûrier dans les fonds.

La quatrième eſpece de mûrier eſt celle qui ſe nomme *Toute-Fine;* ſa feuille eſt en effet très-fine; elle eſt ronde, & cependant un peu allongée; l'arbre pouſſe par le bas des jets fort gros, qui diminuent beaucoup en groſſeur vers leur pointe: ces ſortes de jets ne ſe plient pas facilement. Cette eſpece eſt d'ailleurs fort facile à élever, & paſſe encore pour être très-bonne.

On nomme la cinquième eſpece le *gros Pecourouge;* la feuille de cette eſpece eſt d'une moyenne grandeur, d'un verd clair, un peu jaunâtre; l'arbre eſt extrêmement feuillu & facile à dépouiller: un homme un peu laborieux peut au moins cueillir cinquante livres de ſes feuilles en une heure; on les eſtime beaucoup pour les vers à ſoie. La ſoie qui provient des vers nourris avec ſes feuilles eſt très fine. On nomme cette eſpece *Pecourouge*, parce que la queue eſt un peu rouge. Quand les boutons de ce mûrier commencent à ſe gonfler, l'on voit le fruit qui, quoiqu'il paroiſſe ſemblable à la mûre, n'en eſt pas véritablem^t une, ſuivant M. Martin. Ce fruit tombe quelque temps après; en ſorte que quand on cueille les feuilles, il ne s'y trouve point de fruits, du moins bien peu, & quand il en reſte, il eſt de couleur gri e.

La ſixième eſpece eſt le *petit Pecourouge;* il reſſemble beaucoup au gros Pecourouge; ſa feuille eſt un peu plus petite & la queue eſt un peu moins rouge: cette eſpece eſt aſſez bonne, mais elle ne croît pas vîte.

La ſeptième eſpece eſt le *Mûrier noirâtre;* la feuille de cette eſpece eſt aſſez grande, d'un verd un peu foncé; l'eſpece en eſt paſſablement bonne, l'arbre fournit d'ailleurs beaucoup: quoique la mûre qu'il produit paroiſſe noire, ce n'eſt cependant pas le mûrier noir qui ſe plante dans les cours, & que M. Martin appelle *Mûrier de Dame.*

Il donne pour huitième eſpece le mûrier qui provient de ſemence; ſa feuille, dit-il, eſt très-belle, & l'arbre vient vîte; on peut le mettre au rang des meilleures eſpeces.

La neuvième eſpece eſt connue dans les pepinieres de Moulins ſous le nom de *Feuille roſe* ou de *Feuille d'Italie.* La feuille de cette eſpece eſt d'une moyenne grandeur, à peu près comme celle du *petit Pecourouge;* cette feuille, quand elle commence à vieillir, devient rouge & eſt aſſez difficile à cueillir: l'arbre d'ailleurs vient beaucoup plus lentement que les autres eſpeces & ne croît pas plus que le petit *Pecourouge.* Cette eſpece eſt fort commune du côté de Lyon, on n'y en cultive pas même d'autre; elle a ſon mérite, ſans cependant être la meilleure; le fruit en eſt blanc, tacheté de gris.

La dixième eſpece eſt le mûrier qu'on nomme *Feuille d'Eſpagne*, & ſuivant d'autres, *Feuille Romaine;* la feuille de cette eſpece eſt aſſez grande & ronde, fort épaiſſe; l'arbre n'en fournit pas une grande quantité, mais il n'eſt pas moins abondant que les autres, eu égard à la grandeur & à l'épaiſſeur de la feuille; l'extrêmité des branches en eſt cependant aſſez garnie. Ce mûrier vient très-lentement; on n'en donne ordinairement la feuille aux vers à ſoie que lorſqu'ils ſont prêts à faire leurs cocons, encore ſouvent ne leur vaut-elle rien; la ſoie qui en provient eſt un peu groſſiere. M. Martin ne conſeille à perſonne la culture de cette eſpece.

Le *Colomban* eſt la onzième eſpece; l'arbre fournit beaucoup & ſa feuille eſt très-bonne pour les vers à ſoie. Il eſt fort commun dans le Languedoc.

Le *Bouquetier* eſt la douzième & la meilleure eſpece; la feuille de cet arbre eſt aſſez belle, il pouſſe des branches fort longues & croît très-vîte; c'eſt ordinairement au bout de ces branches que ſont placées

les feuilles; on vante beaucoup cette eſpece pour être greffée; la pourette qui en provient après la greffe, jette de fort gros tuyaux; elle eſt bonne pour être miſe en pepiniere & vient fort promptement. On peut dire que de toutes les eſpeces, il n'y en a point de meilleure que celle ci, quand on l'a greffée avec quelques-unes des eſpeces précédentes; mais quand on n'a pas eu l'attention de la greffer, c'eſt en revanche la plus mauvaiſe.

RECETTE

Pour la guériſon du bœuf dont le palais eſt enflé, tirée du Maniſcalco iſtruito, *traduction manuſcrite de M. Pingeron.*

Lorſqu'un bœuf a le palais enflé & qu'il jette un peu d'écume par la bouche, avec quelques autres humeurs viſqueuſes, il faut alors obſerver s'il n'y a point d'inflammation ou quelques petites playes ou ulceres; enfin ſi le palais ne paroît pas avoir une trop grande quantité de ſang. Si vous remarquez enſuite que l'une de ces cauſes, ou pluſieurs enſemble, empêchent le bœuf de manger, vous lui tirerez du ſang à la troiſième ride du palais avec un fer aigu & diſpoſé pour cette opération; vous laverez enſuite la bouche de cet animal, & les petites playes qui s'y trouvent, avec du vinaigre dans lequel on aura mis du ſel & du poivre; vous lui donnerez après cela de l'orge ou du gruau pour ſa nourriture.

Si, malgré toutes ces précauions, le bœuf ne vouloit point manger, obſervez avec attention s'il n'a point quelqu'autre maladie cauſée par un réfroidiſſement ou par un commencement de morve, ou par une trop grande abondance de ſang.

PRÉPARATION

D'un collyre pour mettre ſur les yeux des bœufs quand on apperçoit des tayes ou taches. Extrait du même Auteur.

Prenez une once de ſel gemme, un quarteron d'alun de roche bien calciné, de l'encens, de la tutie préparée & de l'aloès, de chacun une demi-once, du ſucre candi deux onces; vous réduirez le tout en poudre très-ſubtile; vous en jetterez deux pincées dans l'œil du bœuf une fois le jour: cette poudre détruit dans peu la taye, & la vue revient à l'animal. Si lo'n veut transformer ce collyre en un onguent, pour l'appliquer ſur l'œil du bœuf avec une plume, incorporez la poudre dont on vient de parler avec du miel & du ſuc de chélidoine, autrement dite de l'éclaire. Cette compoſition, qui eſt bonne pour toutes les taches qui ſe forment dans les yeux des animaux, ſe conſervera pendant pluſieurs années. Si l'œil du bœuf étoit bleſſé légerement, mettez ſur la playe de l'aloès hépatique, de la ſarcacole, de l'encens mis en poudre très-ſubtile, incorporé avec du miel: on ſe ſert à cet effet d'une plume pour appliquer le reméde ſur l'œil du bœuf.

SUITE DU CATALOGUE

Des Arbres & Arbriſſeaux curieux & étrangers, qui ont de l'agrément, ſoit par leurs fleurs, ſoit par la beauté de leurs feuillages, ou par leurs ſingularités. Il faut s'adreſſer à M. *Daubenton*, Maire & Subdélégué à Montbard.

Arbriſſeaux Grimpans, pour garnir des Murs & des Berceaux.

	liv.	ſ.
Le Chevrefeuille de Virginie		12
Le Chevrefeuille toujours verd		12
Le Chevrefeuille toujours verd de Mahon	1	4
Le Chevrefeuille panaché, à feuilles de Chêne	1	10
La Clémattie à fleur bleue ſimple		12
La Clémattie du Levant	1	10
La Clémattie toujours verte de Mahon	3	
La Clémattie à fleur bleue double	1	4

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Mercredi 31 Octobre, juſqu'au Samedi 4 Novembre 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 38 muids de from^t, 8 muids 2 ſept. de ſeigle, & 265 muids 10

ſeptiers de farines ; il reſtoit de l'autre marché 61 muids de froment, 5 muids 2 ſeptiers de ſeigle, & 640 muids de farines, ce qui a fait 99 muids de froment, 13 muids 4 ſeptiers de ſeigle, & 905 muids 10 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 104 muids de froment ; il reſtoit du marché précédent 153 muids 10 ſeptiers ; ce qui a fait 257 muids 10 ſept.

Le Samedi 4 Novembre, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1276 muids, tant froment que ſeigle & farines Il y en a eu de vendu 299 muids ; de ſorte qu'il en eſt reſté 977 muids.

Le froment a été vendu à la Halle de 22 à 25 ℔, le froment nouveau, de 21 à 27 ℔, le ſeigle, de 13 à 18 ℔, le froment à la Greve, de 24 à 28 ℔ *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 15 ß à 2 ℔ 7 ß 6 ₰ le *boiſſeau* ; les farines de remoulage, de 1 ℔ 1 ß 9 ₰ à 2 ℔ 10 ß auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 2 ß 9 ₰ à 3 ß la *liv.* ; idem de Paris, idem ; pain bis blanc de Goneſſe, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰ ; idem de Paris, de 2 ß 6 à 2 ß 9 ₰ ; pain bis clair, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰ ; pain bis de Paris, de 2 ß à 2 ß 3 ₰.

COMMERCE.

COURS DES CHANGES

▲

PARIS. *15 Novembre 1769.*			LYON. *le 7 Novembre.*			BORDEAUX. *le 6 Novembre.*		
Amſterdam,	54	½	Amſterd. .	54	15 16e	Amſt. .	54	5 8e
Lond. . .	32	1 16	Auguſte, .	51	3 8			
Hambourg, . .	181	½	Vienne, .	51	3 8	Lond. . .	32	
Madrid, .	15	3	Lond. . .	32				
Cadix, . .	15	6	Gênes, .	94		Hamb. . .	26	5 16
Livourne, .	95	½	Livourne, .	96				
Lyon, . .		½	Madrid. . .	75	½	Paris échu, .	au pair.	
			Cadix, . .	75				
			Paris, . .	3 8e	p.			
			Marſeille, .	2 p	⅝ p.			
			Dépôt p. Saints.	3	8			
			Piaſt. . .	49	10			

ÉDIT DU ROI,

Portant établiſſement d'une Juriſdiction Conſulaire à Granville.

Donné à Verſailles au mois de Février 1769.

Regiſtré au Parlement de Rouen les 1 & 10 *Août ſuivant.*

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous préſens & à venir ; Salut. Etant informé que la Ville de Granville, ſituée à l'extrémité occidentale de notre Province de Normandie, ſur la côte du Cotentin, qui eſt devenue une Place Maritime importante, ne ſe ſoutient que par le Commerce, tant de mer que de terre qui s'y eſt ſi fort accru, que les Villes & lieux circonvoiſins y trouvent le débit de toutes leurs Marchandiſes ; d'ailleurs les Marchands & Négocians de ladite Ville inſtruits des avantages qu'ont procurés à pluſieurs autres Villes de notre Royaume les Juriſdictions Conſulaires qui y ont été établies, & où les Procès & différends mûs

pour fait de Commerce & Marchandiſes ſont terminés ſommairement & ſans frais, nous ayant ſupplié, avec grandes inſtances, qu'il nous plût d'établir dans leur Ville une ſemblable Juriſdiction, où les conteſtations, pour fait de Commerce & Marchandiſes, puiſſent être décidées promptement ſans cauſer aux Parties aucuns frais, nous avons eſtimé qu'il convenoit de leur accorder leur demande, tant pour leur donner des marques particulieres de notre protection & bienveillance, en conſidération de la fidélité & du zele qu'en différentes occaſions ils ont témoigné avoir pour notre ſervice, que pour leur éviter d'être diſtraits de la garde qu'ils ſont eux-mêmes de leur Ville par la pourſuite des Procès & Diſcuſſions, pour fait de Commerce, qu'ils ſont obligés de ſuivre, tant en la Juſtice ordinaire du lieu qui eſt inférieure & non reſſortiſſante en Cour ſouveraine qu'autres Juriſdictions. A CES CAUSES, & autres à ce nous mouvant, de notre grace ſpéciale, pleine puiſſance & autorité royale, nous avons, par le préſent Edit perpétuel & irrévocable, créé, érigé & établi, créons, érigeons & établiſſons dans notre Ville de Granville une Juriſdiction Conſulaire à l'inſtar de celles établies ès Villes de Rouen, Caen & Dieppe, compoſée d'un Prieur-Juge des Marchands, & de quatre Conſuls des Marchands, dont les nominations & élections ſe feront par chacun an au premier Octobre de chaque année, à commencer au premier Octobre prochain, ainſi & de la même maniere qu'il eſt accoutumé dans les Juriſdictions Conſulaires deſdites Villes & autres ci-devant établies, pour connoître & juger des mêmes matieres, Cauſes, Procès, Différends, & Conteſtations attribués aux Juriſdictions Conſulaires deſdites Villes de Rouen, Caen, Dieppe, & autres, tant par leurs Edits de création, Déclarations, Arrêts & Réglemens rendus en leur faveur, que nous déclarons communs pour ladite Juriſdiction, ainſi & de même que ſi elle y étoit dénommée & compriſe, auxquels Juge & Conſuls nous attribuons les mêmes pouvoirs, juriſdiction, autorité, fonctions, honneur, rang, ſéance, priviléges & exemptions dont jouiſſent ou doivent jouir les autres Juges & Conſuls des ſuſdites Juriſdictions Conſulaires; & ſeront tenus leſdits Juge & Conſuls de ladite Juriſdiction de juger conformément auxdits Edits, Déclarations, Arrêts & Réglemens, & à nos Ordonnances du Commerce. Nous avons auſſi créé, érigé & établi, créons, érigeons & établiſſons en titre d'Office un notre Conſeiller-Greffier en chef, Garde ſac, Clerc, Commis, Contrôleur du Greffe & Greffier des Préſentations & Affirmations, pour ne faire qu'un ſeul & même corps d'Office, pour expédier, ſigner & ſceller les Sentences & Jugemens, Procès verbaux & autres Actes qui interviendront, & ſeront rendus dans ladite Juriſdiction; recevoir les Préſentations, & délivrer les Actes d'Affirmations de voyages aux Parties qui en prendront; auquel Greffier en chef nous avons attribué & attribuons la faculté de commettre à l'exercice dudit Office, en prenant en notre Grande Chancellerie des Lettres de Commiſſion à cet effet, & de plus les mêmes fonctions, droits, vacations, profits & émolumens, honneurs, franchiſes, rang, ſéance, priviléges, exemptions dont jouiſſent les Greffiers des Juriſdictions Conſulaires deſdites Villes de Rouen, Caen & Dieppe, & autres ci-devant établies; en outre & de la même autorité & pouvoir que deſſus, nous avons créé, érigé & établi, créons, érigeons & établiſſons un Office de premier Huiſſier-Audiencier, & deux Offices d'Huiſſiers-Audienciers en lad. Juriſdiction Conſulaire, leſquels feront les mêmes fonctions que les Pourvus de pareils Offices dans les autres Juriſdictions Conſulaires, & jouiront des mêmes droits & priviléges: le premier Huiſſier fera privativement aux Huiſſiers-Audienciers l'appel des Cauſes, & jouira des mêmes droits, honneurs, priviléges & exemptions dont jouiſſent les Pourvus de pareils Offices dans nos Bailliages, Préſidiaux & Sénéchauſſées, & les uns & les autres de la faculté d'exploiter dans tout le Royaume, & de mettre à exécution toutes Lettres-Patentes, Arrêts, Sentences, Obligations, Jugemens & autres actes de Juſtice, de quelques Juges qu'ils ſoient émanés; en payant par les Acquéreurs deſdits Offices de Greffier & Huiſſiers les ſommes pour leſquelles ils ſeront employés dans le rôle qui en ſera arrêté en notre Conſeil, il leur ſera délivré en notre Grande Chancellerie des Lettres de Proviſion deſd. Offices ſur les quittances de finance du Tréſorier de nos revenus caſuels. Si donnons en